

## PROPOSITION DE MOTION

**visant à présenter, en toute transparence, les résultats des études et simulations relatives au futur plan de mobilité dans le « Bois de la Cambre » et assurer un trafic fluide dans l'intervalle, notamment pour les habitants de la périphérie**

*(déposée par la fraction Ensemble – Linkebeek - Samen)*

*Le Bois est un poumon vert pour tous les Bruxellois. Chaque jour, promeneurs, joggeurs, cyclistes profitent de cet espace. Chaque jour, bus, services de secours et voitures traversent aussi le parc. Chaque jour aussi, il joue son rôle de lien fondamental entre la Périphérie, la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Il s'agit entre autres d'aller travailler, de visiter les commerces bruxellois, de profiter de l'HORECA ou de l'offre culturelle en Région bruxelloise.*

*Un réaménagement est nécessaire dans le bois de la Cambre non seulement pour laisser plus de place à la mobilité douce mais aussi pour en faire un espace davantage tourné vers le bien-être, la nature et le sport.*

*Sans une solution concertée et globale, la Ville de Bruxelles manquera clairement l'objectif de franchir une étape clé dans le développement d'une ville du XXI<sup>ème</sup> siècle : une transition que Bruxelles mérite. Mais une telle ambition ne peut se faire sans concertation, au minima, des riverains, des commerçants et des travailleurs, des habitants de la périphérie qui viennent y travailler, faire des courses ou participer à la vie culturelle et associative, sous peine de créer plus d'opposition que d'adhésion.*

*Cette motion vise principalement à dépassionner le débat actuel et éviter un x-ième clivage entre Bruxellois et habitants de la périphérie en essayant de rencontrer les attentes d'un maximum de personnes, dans une démarche pleinement constructive associant toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre utilisent ou passent par le Bois de la Cambre ;*

*Cette motion tient par ailleurs compte de l'Ordonnance de référé du 12.11.2020 de Mme la Présidente du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles qui écarte la décision de la Ville de Bruxelles de fermeture de la boucle sud du Bois de la Cambre et de la décision consécutive de la Ville de Bruxelles de rouvrir le bois de la Cambre dans son ensemble à dater du 1.12.2020.*

*Ce faisant, cette motion demande à la Ville de Bruxelles :*

- *D'organiser une participation des communes riveraines et du public au processus décisionnel sur le futur aménagement du Bois de la Cambre afin de trouver des solutions pratiques et de bon sens, en tenant compte des intérêts et besoins de chacun (piéton, cycliste, automobiliste, riverain, commerçant, ...) et où chaque usager aura sa place.*
- *De maintenir durant tout ce temps la décision d'ouverture complète du Bois de la Cambre, avec la fermeture du Bois, comme précédemment, durant les seuls WE et congés scolaires*

## PROPOSITION DE MOTION

Le Conseil communal :

Vu le plan de mobilité adopté par les autorités de la Ville de Bruxelles en avril 2012 ;

Vu le règlement général complémentaire relatif aux routes régionales et communales situées sur le territoire de la 6<sup>e</sup> division de police ;

Vu l'ordonnance relative à la Fréquentation des Bois et Forêts dans la Région de Bruxelles-Capitale du 30 mars 1995 ;

Vu l'ordonnance relative à la conservation de la nature du 1 mars 2012 ;

Considérant les objectifs de Good Move ;

Considérant les projets de mobilité annoncés par le Collège de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'importance d'objectiver le débat et d'éviter un x-ième clivage entre Bruxellois ;

Considérant l'importance de rencontrer les attentes d'un maximum de personnes, dans une démarche pleinement constructive visant l'intérêt général ;

Considérant l'inquiétude des riverains du Bois de la Cambre considérant l'évolution de la circulation du Bois sur les quartiers résidentiels adjacents ;

Considérant que l'attractivité de Bruxelles pour les commerces et les entreprises, sa vitalité culturelle et son offre de loisirs sont de véritables opportunités à préserver ;

Considérant que le Bois de la Cambre est aussi un carrefour d'accès indispensable pour les habitants de la périphérie, et cela pour tous les aspects de la vie Bruxelloise (travail, commerce, culture et loisirs) ;

Considérant l'ambition du Conseil communal que la Ville de Bruxelles continue de rayonner au-delà des frontières de la Ville ;

Considérant que la Région bruxelloise compte plus de 8.000 hectares d'espaces verts, soit la moitié de la superficie de notre Région ;

Considérant que les espaces verts sont inégalement répartis puisque 70 % d'entre eux se trouvent en périphérie contre 10 % en « centre-ville » ;

Considérant que le Bois de la Cambre représente depuis toujours un des importants « poumons verts » de notre Région. Cet espace d'une superficie de 112,34 hectares forme une enclave de la Ville de Bruxelles entre les communes d'Ixelles, d'Uccle et de Watermael-Boitsfort ;

Considérant que le Bois de la Cambre jouxte la Forest de Soignes qui s'étend sur 4360 Ha, qui constitue à elle seule déjà un poumon vert, une aire de détente, de loisirs, de silence ;

Considérant que les Bruxellois.es sont fort attaché.e.s à ces espaces de verdure. Chaque week-end, elles/ils se rendent au Bois ou dans les parcs pour y passer un agréable moment en famille ou entre amis, se changer les idées, faire du sport, jouer avec les enfants, sortir son compagnon à quatre pattes ;...

Considérant que les voiries qui parcourent le Bois, sont aussi des axes importants de pénétration en ville, ainsi qu'un point de passage entre les parties est et ouest du sud de Bruxelles. Le Bois de la Cambre reste un important échangeur routier permettant aux habitants de Bruxelles et de la périphérie d'accéder rapidement aux points névralgiques de Bruxelles dont les problèmes chroniques de mobilité ne sont plus à démontrer ;

Considérant que le Bois de la Cambre géré par la Ville de Bruxelles concerne toute la Région bruxelloise et même au-delà car il constitue un chaînon de communication indispensable en termes de mobilité ;

Considérant que la fermeture ou l'accès limité du Bois de la Cambre a des répercussions sur la circulation de transit sur la commune de Linkebeek, chaînon d'accès à Bruxelles Sud entre l'E19 (Beersel) et Uccle St Job ;

Considérant que s'il est clair que la fermeture représente une diminution du bruit, un espace sécurisé et de nature en ville accessible pour les enfants, les promeneurs, les vélos, les jeux,..., elle reporte le trafic dans des quartiers habités, qui ne sont pour la plupart pas faits pour absorber le trafic ainsi dévié ;

Considérant qu'un espace vert vit en toutes saisons, mais qu'il est principalement utilisé à la belle saison, et durant les congés scolaires . Chaque saison a son importance et mérite une attention particulière tout au long de l'année. Il faut une attention particulière aux espaces publics et aux espaces verts, en tant qu'éléments participant à l'amélioration de la qualité de vie en ville. Il s'agit à la fois d'être attentifs aux besoins du quartier, de ses habitants, de ses mouvements venant de l'extérieur de Bruxelles et des tendances démographiques, qui accentuent ces derniers mouvements, alors qu'aucune alternative valable comme le RER n'est mise en place ;

Considérant que Bruxelles est une capitale qui doit être accessible pour toutes les Régions du pays.

Considérant que face à la crise sans précédent que nous traversons, comme tous les citoyens, comme tous les services aux citoyens, la mobilité doit aussi s'adapter et anticiper des modifications du comportement de celles et de ceux qui vivent, visitent et travaillent à Bruxelles ;

Rappelant qu'assurer la fluidité sur nos routes est et a toujours été une mesure socio-économique essentielle mais aussi une mesure environnementale et de santé publique car en réduisant la congestion, il y a moins d'accidents et également moins de pollution.

Rappelant que Central Park, Hyde Park ou d'autres parcs bien connus, auxquels la Ville de Bruxelles se compare, se situent dans des villes où l'offre de transports en commun est sans commune mesure avec celle de Bruxelles, et qu'elles y ont néanmoins conservé des axes de circulation au travers du bois. Il s'agit de ne pas étouffer les artères avoisinantes, fortement peuplées et de permettre une certaine fluidité pour les véhicules.

Demande au Collège de la Ville de Bruxelles :

- D'organiser une participation des communes riveraines et impactées dont les communes de Rhode Saint-Genèse et Linkebeek, et du public au processus décisionnel sur le futur aménagement du Bois de la Cambre afin de trouver des solutions pratiques et de bon sens, en tenant compte des intérêts et besoins de chacun (piéton, cycliste, automobiliste, riverain, commerçant, ...) et où chaque usager aura sa place.
- de présenter au Conseil communal des communes impactées les résultats relatifs aux différentes options (introduites et retenues par les négociateurs) étudiées et/ou simulées ;
- de présenter au Conseil communal les critères relatifs aux différentes options étudiées et simulées et leurs impacts dans les quartiers environnants et sur la circulation venant de l'extérieur de Bruxelles ;
- *De maintenir durant tout ce temps la décision d'ouverture complète du Bois de la Cambre, avec la fermeture du Bois, comme précédemment, durant les seuls WE et congés scolaires*

De demander au gouvernement fédéral :

- d'accélérer le développement, la visibilité et la promotion de l'offre S lancée par le gouvernement de Charles Michel.

Demande au gouvernement bruxellois :

- de demander à Bruxelles Mobilité et à la STIB de mener une campagne d'information concernant les itinéraires alternatifs mais également les options en termes de mobilité douce ou de transports en communs pour désengorger le trafic passant par le Bois de la Cambre.
- de mieux coordonner les feux aux carrefours à proximité du Bois de la Cambre. La longueur des temps de traversée sont régulièrement adaptées aux usagers (piétons, cyclistes, automobilistes). En bénéficiant de données de mobilité en temps réel, Bruxelles Mobilité peut alors adapter plus efficacement sa gestion des feux afin de fluidifier le trafic au maximum.
- d'optimiser, fluidifier et synchroniser les carrefours situés autour du Bois de la Cambre.

Pour le Groupe ELKBS :

Benjamin Desmet, Conseiller Communal  
Charlotte Huset, Conseillère Communale  
Paul Sedy, Conseiller Communal  
Charlotte Hollander, Conseillère Communale  
Damien Thiéry, 1<sup>er</sup> Echevin